



Inscription à la tarification régionale pour les frais de restauration et d'internat

Des tarifs accessibles et solidaires ont été mis en place depuis la rentrée scolaire 2022 dans tous les lycées publics bretons avec une tarification calculée selon les ressources du foyer.

Qui est concerné ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public ou élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton sont concernées par l'inscription aux tarifs.

A chaque rentrée scolaire, l'inscription est indispensable. Sans inscription de la part des familles à l'ouverture de la plateforme, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué (tranche 8 ou 16).

Attention, l'inscription à la tarification régionale permet de bénéficier des tarifs accessibles et solidaires, mais ne dispense pas les familles de s'inscrire au service de restauration et/ou d'hébergement directement auprès du lycée.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions à la tarification régionale ouvrent début juin.

Vous serez informés par la Région Bretagne et/ou votre lycée de la démarche à suivre.

Rendez-vous sur ce site :

<https://www.bretagne.bzh/services/fiches/tarification-de-la-restauration-et-de-lhebergement-dans-les-lycees-publics-bretons/>